



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 juin 2009

Le mardi vingt trois juin deux mil neuf, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, RUDELLI Elisabeth, MARTIN Martine, RACINE Régine, Mrs MILLE Rémy, DAGORNO Gilles, FOOS Jean-Louis.

Absents excusés : Mme YAPO Yvette, BURETTE Charline, Mrs KUSZ Eric.

Absents : Mrs PALFINI Laurent

Secrétaire de séance : Mme FERCOQ Huguette

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Suite à la délibération du conseil municipal du 4 mai autorisant M. le Maire à signer l'acte d'engagement concernant la numérisation de l'Ecole Jacques Prévert à Croixmare.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer le dossier définitif concernant cette affaire.

La dépense totale s'élève à 10720.85 € HT suivant le devis que M. Gilles DAGORNO, conseiller municipal a fait réaliser par la CAMIF.

Le conseil municipal sollicite de M. le Préfet la subvention promise soit 80% du prix H.T.

Le financement sera assuré en section d'investissement article 2183-51.

MARCHE RD 304

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant que la commune souhaite réaliser l'opération relative aux travaux d'aménagement de la route départementale n°304 dans l'agglomération de Croixmare – section comprise entre la RD 20 et la RD 6015 – Programme 2009,

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal des offres qu'il a reçu suite à la consultation d'entreprises lancée selon la procédure « adaptée » avec mise en concurrence en application des articles 28, 40, 48, 52 et 53 du Code des Marchés Publics.

M. le Maire a réuni la commission d'appel d'offres le mardi 23 juin 2009 afin de présenter l'examen des offres.

La commission d'Appel d'offres, réunie le mardi 23 juin 2009, a décidé d'attribuer les travaux :

- du lot n°1 à l'entreprise EBTP pour un montant de 237 902.90 € H.T.
- du lot n°2 à l'entreprise THELU PAYSAGE pour un montant de 6 859,50 € HT.
- du lot n°3 à l'entreprise KANGOUROU Normandie pour un montant de 18 983,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux aux entreprises :

- EBTP lot n°1 pour un montant de 237 902.90 € H.T.
- THELU PAYSAGE lot n°2 pour un montant de 6 859,50 € HT.
- KANGOUROU Normandie Lot n°3 pour un montant de 18 983,00 € HT.

. Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la passation et à l'acceptation de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

MISSION CSPS RD 304

M. LE Maire présente aux membres du Conseil municipal la proposition qu'il a reçu du Cabinet PRESTA-SERVICE afin d'assurer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la route départementale n°304 dans l'agglomération de Croixmare – section comprise entre la RD 20 et la RD 6015 – programme 2009.

M. le Maire présente les prestations de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) selon le projet de convention établi dans le cadre de l'opération citée en objet.

M. le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet PRESTA-SERVICE, coordinateur SPS à Forges les Eaux pour un montant de 1 861.20 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du Cabinet PRESTA-SERVICE pour un montant de 1 861.20 € HT et autorise M. le Maire à signer les pièces relatives à la commande des prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS).

DEMANDE DE SUBVENTION RD 304

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les résultats des consultations qui ont été réalisés ainsi que le bilan prévisionnel de la réalisation de l'opération incluant :

- . Le montant du marché de travaux attribué aux entreprises :
 - . EBTP (lot n°1 – travaux VRD et équipements divers)
 - . THELU PAYSAGE (lot n°2 – espaces verts)
 - . KANGOUROU Normandie (lot n°3 – signalisation)
- . Les honoraires de maîtrise d'œuvre complète
- . Les honoraires du coordinateur de sécurité – mission SPS
- . La somme à valoir pour divers imprévus et l'actualisation des prix.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le bilan prévisionnel de la phase « réalisation des travaux » de l'opération projetée par la Commune de Croixmare pour un montant de 203 873.65 € H.T. et autorise M. le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine Maritime.

Le Conseil municipal demande à M. le Président l'autorisation de commencer les travaux au plus tôt.

COMMISSION COMMUNALE DE REMEMBREMENT

Lors de la réunion du conseil municipal du 4 mai 2009, celui-ci a désigné les personnes devant représenter la commune tant au sein de la commission intercommunale que communale.

Dans la liste désignée, il manque deux personnes devant être suppléant aux titulaires au sein de la commission communale.

Le conseil municipal désigne comme délégués suppléants à la commission communale :
Mme Huguette Fercoq et M. Michel Lesauvage.

PLU

M. le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement de l'élaboration du PLU.

Par ailleurs, M. le Maire indique qu'il a été saisi d'une réclamation de la part de la famille Clatot au sujet de la parcelle qui leur appartient (AL 60) au Hameau en Caux qui pourrait très logiquement être considérée comme constructible mais que la commission n'a pu retenir.

Au moment de la mise en œuvre du PLU, la commune subissait une forte pression au sujet de l'urbanisation. De ce fait, elle a été amenée à revoir les surfaces à urbaniser en supprimant toutes les

nouvelles parcelles qu'elle se proposait d'ouvrir.

La parcelle Clatot faisait partie de celle-ci.

Par ailleurs, la commission estimait qu'elle avait à intégrer le lotissement « Les Charmilles » (26 Lots) avant d'aller plus avant dans l'ouverture.

M. le Maire et M. Eric Carpentier, membre de la commission ont répondu aux différentes questions posées par les membres du conseil.

M. le Maire propose ensuite de passer au vote à bulletin secret. La question est : accepte-t-on d'ouvrir la parcelle de la famille Clatot à l'urbanisation sachant que cette acceptation entraînera d'autres demandes.

Au premier tour, le résultat est de 11 votants : un nul – 5 oui – 5 non.

Au deuxième tour, le résultat est de 11 votants : un nul – 5 oui – 5 non.

Avant de passer au troisième tour, M. le Maire indique que si le résultat est identique, il devra trancher.

Au troisième tour, le résultat est de 11 votants : un nul – 5 oui – 5 non.

A l'issue de ce troisième tour, M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable à cette ouverture, à cause du précédent que celle-ci créerait à cause du fait que nous avons à intégrer les nouveaux habitants sur le lotissement « Les charmilles ».

Il précise que, bien sûr, sa motivation n'est pas contre telle ou telle personne mais l'intérêt général de la commune.

TICKETS CESU

Vu la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits de garderie, le conseil municipal autorise le régisseur à accepter les tickets CESU comme moyen de paiement.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une proposition émanant du syndicat d'électricité de la région de Pavilly de passer un contrat global avec une entreprise pour assurer la maintenance des éclairages publics communaux.

M. Mille indique que, sur la commune, il existe 83 points lumineux et trois armoires de distributions.

Le contrat prévoit un paiement annuel de 16 € par point lumineux et armoire.

Pour la commune, il en coûterait 1 400 € par an.

Mme RUDELLI souhaite que cette somme soit mise en comparaison par rapport au coût actuel de ce même entretien. Lors d'une prochaine réunion, M. le Maire devra donner cette information.

TARIFS CANTINE

M. le Maire indique qu'il a reçu de « la cuisine évolutive » une demande de vérification des tarifs des fournitures alimentaires pour la cantine scolaire.

Il propose une augmentation de 2.62 % sur l'ensemble des prix des repas soit pour les repas enfants : 2.45 € H.T. et pour les repas adultes : 2.77 € H.T.

M. le Maire propose de rencontrer le Directeur pour essayer de modérer les tarifs.

Après cette rencontre, le conseil municipal décide de répercuter sur les tarifs facturés aux familles la hausse subie à compter du 4 septembre 2009.

TARIFS GARDERIE

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de garderie de _____ à compter du 4 septembre 2009.

COMMISSION DES FINANCES

Suite à la réunion au cours de laquelle le budget a été adopté, certains conseillers ont souhaité qu'une commission des finances soit créée.

Le conseil municipal en plus de M. le Maire désigne Mme MARTIN, Mrs CARPENTIER, DAGORNO et JEANS comme membre de la dite commission.

BORNAGES DIVERS

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire borner :

- 1) Le passage reliant les lotissements Les Saules et Les Charmilles.
- 2) L'emprise nécessaire pour élargir la RD 304 (route du stade le long de la propriété de M. Vincent VARREL .
- 3) La voie piétonne à réaliser sur la parcelle AB108 appartenant à la Société Cavelier
- 4) A faire faire un relevé topographique en vue de la construction d'un nouveau vestiaire sur le terrain des sports. L'emprise chez M. VARREL et le relevé topographique étant à réaliser rapidement.

PROMESSE DE VENTE VARREL

En vue de réaliser la réfection de la RD 304 (route du stade) le conseil municipal autorise M. le Maire à signer un compromis d'achat de la parcelle nécessaire pour reprofiler la RD 304.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI

Le conseil municipal accepte de recruter M. Didier LECOINTRE dans le cadre d'un contrat d'accompagnement pour l'emploi, pour 6 mois, à compter du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009.

M. LECOINTRE effectuera 20 heures par semaine, le temps de travail de M. Didier LECOINTRE sera annualisé en fonction des besoins (remplacement congés d'été, déchetterie, entretien espaces verts, petit bricolage selon les besoins de la commune).

Le Conseil Municipal,

Le Maire,